

REGLEMENT du Trail de la Ria et de l'Océan

(organisé par Ensemble à Plouhinec)

– **ASSURANCE :**

L'association « Ensemble à Plouhinec » est couverte par une assurance responsabilité civile. Les coureurs licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence.

Les autres participants doivent s'assurer personnellement.

L'association se dégage de toutes responsabilités en cas de défaillance physique ou autre, en cas de non respect du règlement et en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

– **CERTIFICAT MEDICAL :**

Aucune inscription ne sera enregistrée pour les coureurs en l'absence d'une licence homologuée et validée dans le temps (licence 2019), ou pour les autres participants en l'absence d'un certificat médical datant de moins d'un an à la date de la compétition et stipulant aucune contre indication à la pratique de la course à pied en compétition, à la pratique de l'athlétisme en compétition ou à la pratique du sport en compétition.

Pour les mineurs, fournir en plus une autorisation parentale.

– **SECURITE - CONCURRENTS:**

Les parcours des 9, 14 et 23 kms empruntent par endroits des courtes portions de route, et sont amenés à les traverser.

A chaque points sensibles, des signaleurs seront présents et assureront la sécurité.

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par les signaleurs, à respecter le code de la route et suivre les règles élémentaires de prudence.

En cas d'abandon ou de défaillance, les participants sont invités à le faire savoir auprès du bénévole le plus proche afin de pouvoir faire intervenir une équipe médicale ou autre.

Les concurrents doivent courir seuls et en aucun cas être accompagné de vélo, courir avec un chien, pousser une poussette ou tout autre élément d'accompagnement qui peuvent gêner les autres coureurs et sont un motif de disqualification. En cas d'accident, la responsabilité du concurrent sera directement engagée.

Seulement pour le 9km, par dérogation et suivant accord de l'organisation, les concurrents Handisport partiront 7 minutes avant les autres coureurs, et les joëlettes vers la fin de course, les accompagnateurs des joëlettes devant s'assurer de ne pas gêner la course des autres participants.

– **DOSSARD ET PUCE ELECTRONIQUE :**

Une puce électronique sera fixée à votre chaussure, cette puce sera impérativement à restituer à l'arrivée.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

– **VESTIAIRE-CONSIGNE :**

Un service de vestiaire consigne est mis en place, avec la présence permanente de bénévoles. Les coureurs qui le souhaiteront pourront y laisser leur sac, identifié de leur no de dossard.

NB : L'organisation décline toute responsabilité pour les objets fragiles ou de valeur et se réserve le droit de refuser les objets volumineux.

– **LE TRAIL :**

Les parcours empruntent des sentiers côtiers, des chemins maraîchers, la plage, des bois au travers d'une nature fragile, les participants s'engagent à respecter les sites traversés et à être le plus en harmonie avec l'environnement de ce trail.

Il est bien entendu qu'aucun déchet ne doit être laissé sur les parcours, même aux points de ravitaillement, des poubelles seront à disposition.

Nous demandons à chaque participant de courir avec un esprit convivial et en rappelant le devoir d'assistance et de signalement.

Nous demandons également aux coureurs de ne pas emprunter les parcours en dehors du jour du trail, certaines portions ne sont ouvertes qu'avec un accord temporaire de quelques heures.

Un bénévole de l'association fermera chaque épreuve.

– **LA MARCHÉ :**

Les départs des parcours de 9, 13 et 23 kms sont réglementés et les participants ne peuvent pas partir avant l'heure imposée. Les marcheurs s'engagent à ne pas entraver les trois courses. Les bâtons non équipés de protection sur les pointes sont interdits.

– **DROIT D'IMAGE :**

Chaque concurrent autorise expressément les organisateurs, les partenaires et les médias à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de sa participation aux épreuves organisées par « Ensemble à Plouhinec » sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour une durée illimitée.

– **UN MANQUEMENT A CES REGLES NOUS AMENERAIENT A LA DISQUALIFICATION DU PARTICIPANT, CHAQUE PARTICIPANT RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT ET L'ACCEPTER EN PARTICIPANT A LA COURSE.**

– **ANNULATION :**

En cas de force majeure de toute ordre, mettant en danger la sécurité des coureurs ou des bénévoles, l'association se réserve le droit de modifier les circuits ou d'annuler les épreuves sans préavis et sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

L'acceptation de ce règlement est obligatoire. L'inscription à l'épreuve implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement.

Je reconnais avoir pris connaissance de toutes les informations concernant le Trail de la Ria et de l'Océan